



RAPPORT
CONSEIL PORTUAIRE
du 24 JUIN 2026

SOMMAIRE GENERAL

- I. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025**
- II. Présentation du budget supplémentaire 2026 de la Régie autonome des ports.**
- III. Présentation des charges patrimoniales supportées par le budget principal de la Ville au bénéfice de la Régie autonome des ports.**
- IV. Refacturation des charges supportées par le budget principal au profit de la régie des ports**
- V. Points travaux.**
- VI. Questions diverses.**

PROJET DE RESOLUTIONS

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025

Le compte-rendu de la séance du conseil portuaire des ports d'Agde et d'Ambonne est présenté en 1^{ère} partie.

Les membres du conseil portuaire sont invités à émettre un avis et approuver ledit compte-rendu

Proposition de résolution :

Les membres du conseil portuaire émettent un avis xxxxxx et approuvent le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2025 du conseil d'exploitation de la régie des ports d'Agde et d'Ambonne

2. Présentation du budget supplémentaire 2026 de la Régie autonome des ports.

Le budget supplémentaire 2026 de la régie des Ports d'Agde et d'Ambonne est présenté en 2^{ème} partie.

Proposition de résolution :

Les membres du conseil portuaire émettent un avis xxxxxx sur le budget supplémentaire 2026 de la régie des ports d'Agde et d'Ambonne.

3. Présentation des charges patrimoniales supportées par le budget principal de la Ville au bénéfice de la Régie autonome des ports.

Les charges patrimoniales supportées par le budget principal de la Ville au bénéfice de la Régie autonome des ports sont présentées en 3^{ème} partie.

Proposition de résolution :

Les membres du conseil portuaire émettent un avis xxxxxx sur les charges patrimoniales supportées par le budget principal de la Ville au bénéfice de la Régie autonome des ports

4. Refacturation des charges supportées par le budget principal au profit de la régie des ports

Les documents sur la refacturation des charges supportées par le budget principal au profit de la régie des ports est présenté en 4^{ème} partie.

Proposition de résolution :

Les membres du conseil portuaire émettent un avis xxxxxx sur la refacturation des charges supportées par le budget principal au profit de la régie des ports

5. Point travaux

Une présentation des travaux en cours est faite en séance.

Proposition de résolution :

Les membres du conseil portuaire prennent acte des travaux en cours qui leur sont présentés.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 11 DECEMBRE 2025**

COMMUNE : AGDE
DEPARTEMENT : HERAULT
PORTS DE PLAISANCE : CAP D'AGDE ET AMBONNE

CONSEIL PORTUAIRE

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

COMPTE RENDU DE SEANCE

Les membres du Conseil Portuaire se sont réunis, à l'invitation de M. Sébastien FREY, Maire de la Ville d'AGDE, après convocation adressée individuellement en date du 25 novembre 2025.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 26 novembre 2025 ;**
- **Protocole de résiliation amiable du contrat de CSP ;**
- **Tarifs 2026 ;**
- **Budget des Ports 2026**
- **Travaux 2026 ;**
- **Questions diverses.**

PRESENTS

Sébastien FREY, Maire ; Yannick HIVIN ; David MASELLA ; Joseph-Gérard USNARSKI ; Philippe REVILLIOD ; Evelyne PORTIER ; Henri EECKHOUTE ; Bernard BELLOT ; Sylvain PEREYRE ; Alain RIGAULT ; Alain LASSIERRA ; André SABAUD ; Patrick BARBANCE ; Laurent BOURRIQUEL et Laurent DUBOIS.

ABSENTS :

EXCUSES :

Stéphane HUGONNET ; Christian GUERDER ; Rémy BOYER ; Grégory MARTINEZ ; Fabien MORAGON ; Geneviève MARAIS ; Marie-Christine FABRE DE ROUSSAC ; Jean-Louis GELY et Alain RICARD.

Le quorum étant atteint, Monsieur FREY a ouvert la séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire du 26 novembre 2025

Monsieur REVILLIOD a émis des observations sur ce compte-rendu de réunion notamment sur les membres représentant la Ville au conseil d'exploitation des ports.

Vote : **AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur REVILLIOD et Mme PORTIER qui ont voté contre**

2. Protocole de résiliation amiable du contrat de CSP

Monsieur HIVIN précise que ce projet de protocole définit les modalités techniques, financières et juridiques de résiliation amiable du contrat de Concession de Service Public. Ce document reprend les démarches réalisées par les deux parties sans attendre sa signature ainsi que les obligations applicables en tout état de cause pour terminer les contrats. Ce protocole est décomposé en plusieurs chapitres :

- Objet du protocole
- Patrimoine
- Exploitation
- Personnel
- Eléments comptables et financiers
- Transition

Monsieur REVILLIOD regrette que les membres du Conseil Municipal ainsi que ceux du Conseil Portuaire n'aient pas eu communication du rapport réalisé par le cabinet de conseils missionné par la Ville.

Monsieur FREY rappelle que la dissolution de la SODEAL a été prise en raison du désengagement de la Banque des Territoires du capital de la société car la SODEAL est devenue une SEM d'exploitation et non d'aménagement.

Monsieur BELLOT précise que le protocole fait état d'un tuilage entre le personnel de la SODEAL et le personnel de la Ville.

Monsieur REVILLIOD a fait lecture d'un courrier qu'il a reçu de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Monsieur HIVIN indique que l'ensemble du personnel de la SODEAL affecté au port a été intégré dans la régie avec les mêmes conditions de rémunération et de statut. Les agents affectés au Centre Nautique ont eu le choix entre intégrer le port et la régie ou rester sur le centre nautique et intégrer un autre service de la Ville.

Monsieur FREY rappelle que la Ville a suivi les recommandations de la DDFIP et le choix d'affectation sur la régie ou un autre service de la Ville a été fait librement par chaque agent.

Monsieur BELLOT demande si l'application du protocole donnera lieu au versement d'un bonus ou d'un malus.

Monsieur FREY rappelle qu'à la fin de la procédure, on sera à l'équilibre, il n'y aura aucun versement d'un malus.

Vote : AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur REVILLIOD et Mme PORTIER qui ont voté contre

3. Tarifs 2026

Monsieur MASELLA présente les tarifs appliqués pour l'année 2026 qui sont identiques à ceux appliqués en 2025, la majoration des tarifs de 5 % a été supprimée. Il est également créé des nouveaux tarifs pour le touch and go des bateaux à passagers non titulaire d'un contrat d'abonnement annuel, les cartes d'accès escales, un tarif pour les pêcheurs, les cartes d'accès portuaire en remplacement des anciens tags, pour le remplacement des cartes d'accès, cartes d'accès pour les professionnels extérieurs au port, pour des goodies ainsi que la création de nouveaux tarifs pour les emplacements équipés de bornes connectées.

Monsieur BELLOT demande où en est l'étude qui a été engagée en 2023 pour l'installation de 1 300 bornes connectées.

Monsieur MASELLA précise que lors de cette étude, il avait été essayé différents modèles de bornes connectées ; la mise en place de ce nombre total de bornes a été abandonnée car il a été décidé par soucis de rentabilité de limiter l'installation de ces bornes sur les unités de tailles importantes.

Monsieur USNARSKI demande que l'intitulé de la rubrique « Amodiation de Plan d'eau – Marinas Vent des Dames » soit remplacé par « Redevance annuelle pour occupation du plan d'eau – Ile des Marinas » et souhaite savoir pourquoi il n'est pas fait mention des tarifs de l'île Saint Martin dans la grille tarifaire.

Monsieur BELLOT indique que pour l'île Saint Martin, les occupants s'acquittent d'un paiement d'un droit d'usage.

Monsieur FREY précise qu'il est favorable à cette possibilité de modification de cet intitulé.

Monsieur SABAUD souhaite savoir comment cela se passe si la personne ne veut pas utiliser sa place de port.

Monsieur USNARSKI précise que la personne paie quand même sa place.

Monsieur FREY souhaite qu'un travail soit engagé précisément sur la situation de l'île des marinas.

Monsieur REVILLIOD demande que le conseil portuaire ait communication de l'ensemble des conventions signées par la régie.

Vote : AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur REVILLIOD et Mme PORTIER qui ont voté contre

4. Budget des Ports 2026

Monsieur MASELLA présente le budget prévisionnel 2026 pour le port qui s'élève à 10 111 900 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 1 280 000 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Monsieur SABAUD demande qu'il soit appliqué la gratuité pour les paiements en plusieurs fois même si ces frais sont passés de 4 à 2 %.

Monsieur FREY souhaite connaître le nombre de personnes concernées par ce paiement en plusieurs fois et la somme que cela représente sur le budget des ports.

Monsieur BELLOT souhaite avoir une explication sur l'augmentation de 1 500 000 € des charges de personnel.

Monsieur MASELLA précise que le budget présenté est sur une année complète alors que le budget 2025 concernait 7 mois.

Vote : AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur et Mme PORTIER qui ont voté contre

5. Travaux 2026

Monsieur BOURRIQUEL présente les travaux programmés pour 2026.

Monsieur REVILLIOD demande pourquoi il n'est pas fait état des éléments concernant le quai de la Trirème car le rapport d'EGIS interdit le passage des piétons sur le quai ; il souhaite également savoir sur quel budget seront imputés ces travaux.

Monsieur EECKHOUTE souhaite savoir si avec les restrictions d'usage de l'eau que l'on connaît l'été qui interdisent d'utiliser l'eau pour rincer les bateaux, il est possible d'utiliser la station de rinçage installée vers la capitainerie.

Monsieur MASELLA indique qu'une étude a été engagée avec la société Triton pour intégrer dans l'abonnement annuel un nombre de lavage.

Monsieur FREY rappelle que l'objectif est de ne plus utiliser d'eau potable pour le rinçage des bateaux et que la société puisse se développer. Il est envisagé de créer un tarif spécifique pour les agathois.

Monsieur BOURRIQUEL rappelle que les plaisanciers partant pour une longue période, 1 mois minimum, ont la possibilité de stationner leurs véhicules au niveau du parking du Bassin IV.

Vote : **AVIS FAVORABLE à l'exception de Monsieur et Mme PORTIER qui ont voté contre**

6. Questions diverses

**2. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DE LA REGIE DES PORTS
D'AGDE**

Ville d'Agde - Ports Agde - BS - 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Agde
COMMUNE

Numéro SIRET : 21340003900375

Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AGDE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : Ports Agde

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	22
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	23
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	26
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 000,00	35 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		35 000,00	35 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-155 652,30	690 920,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 788 094,72	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		632 442,42	690 920,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	667 442,42	725 920,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 200 000,00	0,00	-168 000,00	-168 000,00	4 032 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 950 200,00	0,00	0,00	0,00	3 950 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	626 000,00	0,00	273 270,00	273 270,00	899 270,00
Total des dépenses de gestion des services		8 776 200,00	0,00	105 270,00	105 270,00	8 881 470,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	140 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 211 200,00	0,00	65 270,00	65 270,00	9 276 470,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	500 700,00		-220 270,00	-220 270,00	280 430,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	400 000,00		190 000,00	190 000,00	590 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		900 700,00		-30 270,00	-30 270,00	870 430,00
TOTAL		10 111 900,00	0,00	35 000,00	35 000,00	10 146 900,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 146 900,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 900 000,00	0,00	0,00	0,00	9 900 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
Total des recettes de gestion des services		9 901 900,00	0,00	35 000,00	35 000,00	9 936 900,00
76	Produits financiers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 111 900,00	0,00	35 000,00	35 000,00	10 146 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 111 900,00	0,00	35 000,00	35 000,00	10 146 900,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 146 900,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	870 430,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	200 000,00	0,00	-6 132,00	-6 132,00	193 868,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	750 000,00	0,00	-150 000,30	-150 000,30	599 999,70
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	0,00	-156 132,30	-156 132,30	843 867,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	480,00	480,00	480,00
	Total des dépenses financières	280 000,00	0,00	480,00	480,00	280 480,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 280 000,00	0,00	-155 652,30	-155 652,30	1 124 347,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 280 000,00	0,00	-155 652,30	-155 652,30	1 124 347,70

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	788 094,72
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 912 442,42
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	29 300,00	0,00	0,14	0,14	29 300,14
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	379 300,00	0,00	0,14	0,14	379 300,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	721 189,86	721 189,86	721 189,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	721 189,86	721 189,86	721 189,86
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	379 300,00	0,00	721 190,00	721 190,00	1 100 490,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	500 700,00		-220 270,00	-220 270,00	280 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	400 000,00		190 000,00	190 000,00	590 000,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	900 700,00		-30 270,00	-30 270,00	870 430,00
	TOTAL	1 280 000,00	0,00	690 920,00	690 920,00	1 970 920,00

	+
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 970 920,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	870 430,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-168 000,00		-168 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	273 270,00		273 270,00
66	Charges financières	-40 000,00	0,00	-40 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	190 000,00	190 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-220 270,00	-220 270,00
	Dépenses d'exploitation – Total	65 270,00	-30 270,00	35 000,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-6 132,00	0,00	-6 132,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-150 000,30	0,00	-150 000,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	480,00	0,00	480,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-155 652,30	0,00	-155 652,30

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	788 094,72
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 442,42
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	35 000,00	0,00	35 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,14	0,00	0,14
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		190 000,00	190 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		-220 270,00	-220 270,00
	Recettes d'investissement – Total	0,14	-30 270,00	-30 269,86

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	721 189,86
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	690 920,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	4 200 000,00	-168 000,00	-168 000,00
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	4 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	870 586,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	117 135,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 950,00	0,00	0,00
6066	Carburants	2 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	251 700,00	-210 000,00	-210 000,00
607	Achats de marchandises	1 185 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	0,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	197 853,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	25 003,00	-5 000,00	-5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	79 250,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	87 000,00	-10 000,00	-10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	30 128,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	43 996,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	15 000,00	0,00	0,00
618	Divers	10 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	13 000,00	-6 000,00	-6 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	17 900,00	0,00	0,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 500,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	20 000,00	-9 000,00	-9 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	27 040,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	24 750,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	45 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	75 000,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	72 000,00	72 000,00
6288	Autres	67 900,00	0,00	0,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	132 800,00	0,00	0,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	19 709,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	806 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 950 200,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	33 241,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 887,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 410 252,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	14 791,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	490 138,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	575 881,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	31 151,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	177 608,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	111 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	92 196,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	626 000,00	273 270,00	273 270,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	32 770,00	0,00	0,00
6518	Autres	503 730,00	283 270,00	283 270,00
6541	Créances admises en non-valeur	25 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	64 500,00	-10 000,00	-10 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		8 776 200,00	105 270,00	105 270,00
66	Charges financières (8)	180 000,00	-40 000,00	-40 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	-40 000,00	-40 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	200 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	200 000,00	0,00	0,00
6876	Dot. Dépréc. exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (10)	45 000,00	0,00	0,00
6951	Impôts sur les bénéfiques	45 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		9 211 200,00	65 270,00	65 270,00
023	Virement à la section d'investissement	500 700,00	-220 270,00	-220 270,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	400 000,00	190 000,00	190 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	400 000,00	190 000,00	190 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		900 700,00	-30 270,00	-30 270,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		900 700,00	-30 270,00	-30 270,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 111 900,00	35 000,00	35 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1		0,00
		+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		35 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	35 000,00	35 000,00
64198	Autres remboursements	0,00	35 000,00	35 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 900 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	8 101 000,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	1 354 000,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	36 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	409 000,00	0,00	0,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 900,00	0,00	0,00
7588	Autres	1 900,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		9 901 900,00	35 000,00	35 000,00
76	Produits financiers (b)	10 000,00	0,00	0,00
7688	Autres	10 000,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	200 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		10 111 900,00	35 000,00	35 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 111 900,00	35 000,00	35 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	35 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	50 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	200 000,00	-6 132,00	-6 132,00
2135	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	39 500,00	-6 132,00	-6 132,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	160 500,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	750 000,00	-150 000,30	-150 000,30
2315	Installat°, matériel et outillage techni	750 000,00	-150 000,30	-150 000,30
Total des dépenses d'équipement		1 000 000,00	-156 132,30	-156 132,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	280 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	280 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	480,00	480,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	480,00	480,00
Total des dépenses financières		280 000,00	480,00	480,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 280 000,00	-155 652,30	-155 652,30
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 280 000,00	-155 652,30	-155 652,30

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	788 094,72
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 442,42
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	29 300,00	0,14	0,14
1311	État et établissements nationaux	29 300,00	0,14	0,14
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		379 300,00	0,14	0,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	721 189,86	721 189,86
1068	Autres réserves	0,00	721 189,86	721 189,86
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	721 189,86	721 189,86
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		379 300,00	721 190,00	721 190,00
021	Virement de la section d'exploitation	500 700,00	-220 270,00	-220 270,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	400 000,00	190 000,00	190 000,00
28181	Installations générales, agencements	400 000,00	190 000,00	190 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		900 700,00	-30 270,00	-30 270,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		900 700,00	-30 270,00	-30 270,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 280 000,00	690 920,00	690 920,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	690 920,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'ORIGINE DU CONTRAT (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires					0,00										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					5 400 000,00										
1641 Emprunts en euros					5 400 000,00										
MPH553935EUR	CAFFIL/LBP	17/12/2025	2025-12-19	01/04/2026	5 400 000,00	F	Taux Fixe	3,220	3,930	EUR	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00										
1681 Autres emprunts					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00										
1687 Autres dettes					0,00										

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					5 400 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit		0,00		5 400 000,00					270 000,00	135 924,25	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00		5 400 000,00					270 000,00	135 924,25	0,00	0,00
MPH553935EUR	N	0,00	A-1	5 400 000,00	15,00	F	Taux Fixe	3,220	270 000,00	135 924,25	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 400 000,00					270 000,00	135 924,25	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	17-12-2025

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	Installations générales	30	15/12/2025
L	AUTRES INSTALLATIONS,MATERIELS	10	15/12/2025
L	Installation générales	30	15/12/2025
L	Frais d'étude	10	17/12/2025
L	Logiciels	2	17/12/2025
L	Matériel industriel	30	17/12/2025
L	Matériel de transport	10	17/12/2025
L	Matériel de bureau et informatique	5	17/12/2025
L	Mobilier	8	17/12/2025
L	Autres immobilisations corporelles	8	17/12/2025
L	Agencement autres terrains	20	17/12/2025
L	Autres constructions	30	17/12/2025
L	RESEAU DIVERS	30	17/12/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-788 094,72	-788 094,72	-788 094,72
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-788 094,72	-788 094,72	-788 094,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (Vote)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	721 189,86	721 189,86	721 189,86
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-788 094,72	-788 094,72	-788 094,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-66 904,86	-66 904,86	-66 904,86

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	280 000,00	0,00	0,00	280 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	900 700,00	-30 270,00	-30 270,00	870 430,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	620 700,00	-30 270,00	-30 270,00	590 430,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 280 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		280 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	280 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 900 700,00	-30 270,00	VI -30 270,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		900 700,00	-30 270,00	-30 270,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28181	Installations générales, agencements	400 000,00	190 000,00	190 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	500 700,00	-220 270,00	-220 270,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

ADRIAN Sonia	
ALBANO André	
AMOYEL Nathalie	
ARPON Philippe	
AUGE-CAUMON Marie-Josée	
BATTANDIER Stéphanie	
BLACHE Gabrielle	
BOURGHELLE Joëlle	
BOURLOIS Stéphanie	
BRAULT Laurent	
CANOVA Viviane	
CATANZANO MERIC Nadia	
DI MARTINO Marc	
DREYER Christian	
DUMONT Patrick	
ESCALIER Sébastien	
GRASSET Julien	
GRIMAUD Georges	
HERBAUT Martine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

HOULES Nadine	
LOPEZ-LIGUORI Aurélien	
MAILLOT Yannick	
MEUNIER Jacqueline	
MOTHES Christiane	
NOUGUIER Vince	
OULIEU Eric	
QUESNEY Laurence	
RAYNAUD Carole	
RIBES Jean-Marie	
ROUVIERE Anne	
RUVIRA Jean-Pascal	
SAVALLE Yohann	
SERRA Nicolas	
SIMONNET Manon	
SURJOUS Liliane	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

**3. CHARGES PATRIMONIALES SUPPORTEES PAR LE BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE AU BENEFICE DE LA REGIE AUTONOME
DES PORTS**

M Port 700 6518
T Ville 70323

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 034-213400039-20251217-DEL20251217_29B-DE

S²LOW



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

OBJET :

Convention de refacturation
entre le Budget annexe des
Ports et le Principal de la
Ville d'Agde

N° 27

Réf. : Service Dépenses

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 35

En exercice : 35

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation :

Transmis en préfecture le :

Reçu en préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AGDE**

SEANCE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre

Le Conseil Municipal de la **Commune d'AGDE** s'est réuni en session
ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents :

M. FREY, M. BONNAFOUX, Mme PEYRET, M. VILLA, Mme
VIBAREL, M. TOURREAU, Mme ANTOINE, M. CRABA, Mme
RAPHANEL, M. GLOMOT, Mme GUILHOU, M. PEREA, M.
BENTAJOU, Mme MATTIA, M. CATANZANO, Mme REY, Mme
TARDY, M. ABADIE, Mme SALGAS, M. DOMINGUEZ, M.
HUGONNET, Mme MAERTEN, M. VIALE, M. IVARS, Mme AUGE-
CAUMON, M. DUMONT, M. NADAL, M. FIGUERAS, Mme
CATANZANO, Mme GUILHEM, Mme DEVAUX

Mandants :

Mme ESCANDE
Mme MABELLY

Mandataires :

M. FREY
Mme MATTIA

Absent :

Mme MORENO, Mme VARESANO

Secrétaire de séance : M. BONNAFOUX

Rapporteur : Mme RAPHANEL

Le rapporteur expose que :

Par délibération du 17 décembre 2024 et du 12 mars 2025, il a été créé un budget annexe M4 dans le cadre de la remunicipalisation du service public industriel et commercial des ports, ainsi qu'une régie autonome des ports étant dotée de l'autonomie financière et sans personnalité morale.

La régie des Ports assure depuis le 1^{er} juin 2025 l'activité de gestion des Ports d'Agde. Le budget annexe des Ports d'Agde doit donc rembourser au budget principal de la Ville l'ensemble des charges des prestations et des impôts supportées par le budget principal et correspondant au périmètre d'activité de la régie des Ports, ainsi que la redevance des éléments d'actifs issus du budget principal de la Ville et mis à disposition de la Régie des Ports.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention de refacturation entre le budget annexe des Ports d'Agde et le budget principal de la ville d'Agde.

Cette convention a pour objet :

- de définir les natures de prestations fournies par la Ville à la régie des Ports et leurs modalités de remboursement,
- de fixer la redevance de mise à disposition des éléments d'actifs du Budget principal au budget des Ports,

- de définir la refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes liées aux biens nécessaires à l'activité des ports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A LA MAJORITÉ

28 POUR

5 CONTRE

Mme AUGÉ-CAUMON, M. DUMONT, M. NADAL, M. FIGUERAS, Mme CATANZANO

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits

Signé électroniquement par : Sébastien FREY

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Maire

CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LE BUDGET ANNEXE DES PORTS D'AGDE ET LE BUDGET
PRINCIPAL DE LA VILLE D'AGDE

Il est convenu entre : La ville d'Agde, représentée par son maire, Monsieur Sébastien FREY,

Et

La Régie des Ports d'Agde, représentée par Clémence RAPHANEL, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à l'optimisation budgétaire

Ce qui suit :

Préambule

Par délibération du 17 décembre 2024, il a été créé un budget annexe des Ports d'Agde dans le cadre de la remunicipalisation du service industriel et commercial des ports, ainsi qu'une régie autonome des ports dotée uniquement de l'autonomie financière (délibération du 12 mars 2025).

La régie des Ports assure depuis le 1^{er} juin 2025 l'activité de gestion des Ports d'Agde. La mise en œuvre d'une telle modalité de gestion nécessite de formaliser dans une convention les refacturations des prises en charges entre le budget principal et le budget annexe des Ports d'Agde.

Ainsi, le budget annexe des Ports d'Agde doit rembourser au budget principal de la Ville les charges des prestations et des impôts supportées par le budget principal et correspondant au périmètre d'activité de la régie des Ports, ainsi que la redevance des éléments d'actifs issus du budget principal de la Ville et mis à disposition de la Régie des Ports.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les natures des prestations fournies par la Ville à la Régie des Ports et leurs modalités de remboursement, de fixer la redevance de mise à disposition des éléments d'actifs du budget principal au budget des Ports, ainsi que de définir la refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes liées aux biens nécessaires à l'activité des Ports.

Article 2 : Les prestations et les modalités de refacturation des fonctions support

Les prestations des fonctions supports

La gestion des Ressources humaines effectuée par l'équipe de la Direction des Ressources humaines de la Ville consiste au recrutement, à la gestion des carrières, de la paie, à la formation, et à la mise en place de projets RH pour l'ensemble des agents de la Régie des Ports ainsi que l'analyse de la masse salariale du budget des Ports d'Agde.

La gestion des affaires financières effectuée par l'équipe de la Direction des finances de la Ville comprend l'exécution comptable du budget des Ports et particulièrement le contrôle de la chaîne comptable des mandats et des titres, les déclarations de TVA et d'IS, la production des documents

comptables et budgétaires, les consultations des banques pour les emprunts, la production des inventaires comptables et le suivi de l'Etat de l'actif avec le Comptable Public, les analyses financières rétrospective et prospective, ainsi que la production des actes des régies comptables et le contrôle interne des régies des Ports.

La gestion de la commande publique effectuée par l'équipe de la Direction des démarches citoyennes et de la commande publique consiste à l'analyse des besoins, le montage, et le suivi des marchés publics de la régie des Ports.

Les modalités de refacturation des fonctions support

La refacturation de la fonction support des ressources humaines sera calculée de la façon suivante :

Clé de répartition annuelle du coût : nombre de bulletins de salaires de la régie des Ports N-1 divisé par le total des bulletins de salaires de la ville N-1.

Pour 2025, le calcul se fera à partir des bulletins de juin à décembre 2025.

Cette clé de répartition sera appliquée au coût total annuel de la masse salariale du personnel de la Direction des ressources humaines de la ville (hors pool administratif). Pour l'exercice 2025, la période est comprise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2025.

La refacturation de la fonction support des finances sera calculée de la façon suivante :

80% du coût chargé de l'agent des finances affecté à l'exécution des missions comptables, budgétaires et financière du budget annexe des Ports d'Agde.

La refacturation de la fonction support de la commande publique sera calculée de la façon suivante :

Clé de répartition annuelle du coût : nombre de marchés publics de la régie des Ports N-1 divisé par le total des marchés publics de la ville N-1.

Pour 2025, le calcul se fera à partir des marchés publics de juin à décembre 2025.

Cette clé de répartition sera appliquée au coût total annuel de la masse salariale du personnel de la commande publique de la ville. Pour l'exercice 2025, la période est comprise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2025.

Le paiement de chacune de ces prestations se réalise sur la base d'un titre de recettes émis annuellement par le budget principal de la Ville à l'encontre du budget annexe des Ports d'Agde.

Article 3 : Redevance de mise à disposition des éléments d'actifs

Le budget des Ports d'Agde verse annuellement une redevance au budget principal de la ville en contrepartie du patrimoine immobilier mis à disposition issu de l'actif du budget principal.

Les biens de ce patrimoine correspondent aux biens affectés à l'exploitation des Ports mis en concession à l'origine et qui reviennent à titre gratuit dans le patrimoine de la Ville dans le cadre de la remunicipalisation des Ports (conformément au protocole de résiliation amiable de la CSP des Ports à l'article 16 (hors biens du centre nautique)).

Pour l'exercice 2025, la redevance est fixée à 460 000 € correspondant au solde (période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025) de la redevance annuelle totale et la partie payée par la SODEAL (SEM exploitante jusqu'au 31/05/2025) (article 31 de la CSP des Ports et ses avenants).

Pour l'année 2026, la redevance est fixée à un montant de 787 000 € sur lequel sera appliqué l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH de novembre 2026). A partir de 2027, elle sera chaque année révisée en fonction l'IPCH de novembre.

Le paiement de la redevance sera effectué par le budget des Ports chaque année en quatre versements à la fin de chaque trimestre sur la base de titres de recettes.

Article 4 : Refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes

Le budget annexe des Ports doit supporter la charge de tous les impôts, taxes ou redevances auxquels est actuellement redevable la Ville d'Agde dans le cadre du périmètre d'activité de la gestion des Ports.

Ainsi, le budget annexe des Ports rembourse chaque année au budget principal les taxes foncières et taxes annexes afférentes aux biens affectés à l'activité des Ports conformément à l'avis d'imposition de taxes foncières.

Pour rappel, le montant de la taxe foncière et taxes annexes N dû par le budget des Ports d'Agde est issu de l'avis d'imposition de l'année N réceptionné par la Ville. Le paiement par le budget des Ports sera effectué chaque année en une fois suite à réception de l'avis d'imposition par la Ville sur la base d'un titre de recette.

Article 5 : Durée et formalités

La présente convention est établie pour une durée d'un an. La reconduction se fera de façon tacite, sauf dénonciation notifiée trois mois avant la date de reconduction par l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin la présente convention pourra faire l'objet de modification par avenant.

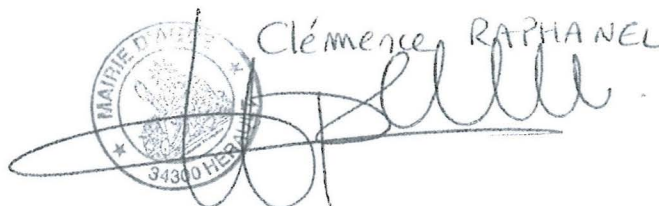
Elle est établie en deux exemplaires originaux, chaque organisme étant détentrice d'un exemplaire.

Fait à Agde, le

Pour la Ville d'Agde

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE D'AGDE' at the top and '(HERAULT)' at the bottom. There are two stars on either side of the emblem. The seal also contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'.

Pour le budget annexe des Ports d'Agde

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is identical to the one for the Municipality of Agde, featuring the text 'MAIRIE D'AGDE' and '(HERAULT)'. The signature is written in a cursive style and includes the name 'Clémence RAPHANEL' written above it.

Sébastien FREY
Maire d'Agde
Président de la Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée
Conseiller Départemental



Conseiller Départemental
Département de l'Aube
Président de la Communauté d'Agglomération
Sébastien FREY
Maire d'Agde

**4. REFACTURATION DES CHARGES SUPPORTEES PAR LE BUDGET
PRINCIPAL AU PROFIT DE LA REGIE DES PORTS**

REFACTURATION BUDGET DES PORTS 2025

FONCTIONS SUPPORTS

(du 1er juin au 31 décembre)

RESSOURCES HUMAINES

	VILLE	dont PORTS	Part budget des ports
Nombre bulletin de salaire	8871	501	5,65%
Tous les bulletins émis			
Coût personnel RH	237 016,54		13 385,78

FINANCES

	Part	Total
Coût agent chargé des finances	80%	-

MARCHES PUBLICS

	VILLE	dont PORTS	Part budget des ports
Nombre de marchés publics	64	13	20,31%
Tous les marchés créés			
Coût personnel Marchés publics	135 106,44	hors Escoda	27 443,50

40 829,28

Ville = Sce 140 C/708721

Port = Sce 140 C/62871

M Ref 700 6518
T Ville 70523



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

OBJET :

Convention de refacturation
entre le Budget annexe des
Ports et le Principal de la
Ville d'Agde

N° 27

Réf. : Service Dépenses

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 35
En exercice : 35
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation :

Transmis en préfecture le :

Reçu en préfecture le :

Affiché le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AGDE

SEANCE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre

Le Conseil Municipal de la **Commune d'AGDE** s'est réuni en session
ordinaire, sous la présidence du Maire.

Présents :

M. FREY, M. BONNAFOUX, Mme PEYRET, M. VILLA, Mme
VIBAREL, M. TOURREAU, Mme ANTOINE, M. CRABA, Mme
RAPHANEL, M. GLOMOT, Mme GUILHOU, M. PEREA, M.
BENTAJOU, Mme MATTIA, M. CATANZANO, Mme REY, Mme
TARDY, M. ABADIE, Mme SALGAS, M. DOMINGUEZ, M.
HUGONNET, Mme MAERTEN, M. VIALE, M. IVARS, Mme AUGE-
CAUMON, M. DUMONT, M. NADAL, M. FIGUERAS, Mme
CATANZANO, Mme GUILHEM, Mme DEVAUX

Mandants :

Mme ESCANDE
Mme MABELLY

Mandataires :

M. FREY
Mme MATTIA

Absent :

Mme MORENO, Mme VARESANO

Secrétaire de séance : M. BONNAFOUX

Rapporteur : Mme RAPHANEL

Le rapporteur expose que :

Par délibération du 17 décembre 2024 et du 12 mars 2025, il a été créé un budget annexe M4 dans le cadre de la remunicipalisation du service public industriel et commercial des ports, ainsi qu'une régie autonome des ports étant dotée de l'autonomie financière et sans personnalité morale.

La régie des Ports assure depuis le 1^{er} juin 2025 l'activité de gestion des Ports d'Agde. Le budget annexe des Ports d'Agde doit donc rembourser au budget principal de la Ville l'ensemble des charges des prestations et des impôts supportées par le budget principal et correspondant au périmètre d'activité de la régie des Ports, ainsi que la redevance des éléments d'actifs issus du budget principal de la Ville et mis à disposition de la Régie des Ports.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention de refacturation entre le budget annexe des Ports d'Agde et le budget principal de la ville d'Agde.

Cette convention a pour objet :

- de définir les natures de prestations fournies par la Ville à la régie des Ports et leurs modalités de remboursement,
- de fixer la redevance de mise à disposition des éléments d'actifs du Budget principal au budget des Ports,

- de définir la refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes liées aux biens nécessaires à l'activité des ports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A LA MAJORITÉ

28 POUR

5 CONTRE

Mme AUGÉ-CAUMON, M. DUMONT, M. NADAL, M. FIGUERAS, Mme CATANZANO

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à AGDE, le jour, mois et an susdits

Signé électroniquement par : Sébastien FREY

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Maire

CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LE BUDGET ANNEXE DES PORTS D'AGDE ET LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE D'AGDE

Il est convenu entre : La ville d'Agde, représentée par son maire, Monsieur Sébastien FREY,

Et

La Régie des Ports d'Agde, représentée par Clémence RAPHANEL, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à l'optimisation budgétaire

Ce qui suit :

Préambule

Par délibération du 17 décembre 2024, il a été créé un budget annexe des Ports d'Agde dans le cadre de la remunicipalisation du service industriel et commercial des ports, ainsi qu'une régie autonome des ports dotée uniquement de l'autonomie financière (délibération du 12 mars 2025).

La régie des Ports assure depuis le 1^{er} juin 2025 l'activité de gestion des Ports d'Agde. La mise en œuvre d'une telle modalité de gestion nécessite de formaliser dans une convention les refacturations des prises en charges entre le budget principal et le budget annexe des Ports d'Agde.

Ainsi, le budget annexe des Ports d'Agde doit rembourser au budget principal de la Ville les charges des prestations et des impôts supportées par le budget principal et correspondant au périmètre d'activité de la régie des Ports, ainsi que la redevance des éléments d'actifs issus du budget principal de la Ville et mis à disposition de la Régie des Ports.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les natures des prestations fournies par la Ville à la Régie des Ports et leurs modalités de remboursement, de fixer la redevance de mise à disposition des éléments d'actifs du budget principal au budget des Ports, ainsi que de définir la refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes liées aux biens nécessaires à l'activité des Ports.

Article 2 : Les prestations et les modalités de refacturation des fonctions support

Les prestations des fonctions supports

La gestion des Ressources humaines effectuée par l'équipe de la Direction des Ressources humaines de la Ville consiste au recrutement, à la gestion des carrières, de la paie, à la formation, et à la mise en place de projets RH pour l'ensemble des agents de la Régie des Ports ainsi que l'analyse de la masse salariale du budget des Ports d'Agde.

La gestion des affaires financières effectuée par l'équipe de la Direction des finances de la Ville comprend l'exécution comptable du budget des Ports et particulièrement le contrôle de la chaîne comptable des mandats et des titres, les déclarations de TVA et d'IS, la production des documents

comptables et budgétaires, les consultations des banques pour les emprunts, la production des inventaires comptables et le suivi de l'Etat de l'actif avec le Comptable Public, les analyses financières rétrospective et prospective, ainsi que la production des actes des régies comptables et le contrôle interne des régies des Ports.

La gestion de la commande publique effectuée par l'équipe de la Direction des démarches citoyennes et de la commande publique consiste à l'analyse des besoins, le montage, et le suivi des marchés publics de la régie des Ports.

Les modalités de refacturation des fonctions support

La refacturation de la fonction support des ressources humaines sera calculée de la façon suivante :

Clé de répartition annuelle du coût : nombre de bulletins de salaires de la régie des Ports N-1 divisé par le total des bulletins de salaires de la ville N-1.

Pour 2025, le calcul se fera à partir des bulletins de juin à décembre 2025.

Cette clé de répartition sera appliquée au coût total annuel de la masse salariale du personnel de la Direction des ressources humaines de la ville (hors pool administratif). Pour l'exercice 2025, la période est comprise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2025.

La refacturation de la fonction support des finances sera calculée de la façon suivante :

80% du coût chargé de l'agent des finances affecté à l'exécution des missions comptables, budgétaires et financière du budget annexe des Ports d'Agde.

La refacturation de la fonction support de la commande publique sera calculée de la façon suivante :

Clé de répartition annuelle du coût : nombre de marchés publics de la régie des Ports N-1 divisé par le total des marchés publics de la ville N-1.

Pour 2025, le calcul se fera à partir des marchés publics de juin à décembre 2025.

Cette clé de répartition sera appliquée au coût total annuel de la masse salariale du personnel de la commande publique de la ville. Pour l'exercice 2025, la période est comprise entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2025.

Le paiement de chacune de ces prestations se réalise sur la base d'un titre de recettes émis annuellement par le budget principal de la Ville à l'encontre du budget annexe des Ports d'Agde.

Article 3 : Redevance de mise à disposition des éléments d'actifs

Le budget des Ports d'Agde verse annuellement une redevance au budget principal de la ville en contrepartie du patrimoine immobilier mis à disposition issu de l'actif du budget principal.

Les biens de ce patrimoine correspondent aux biens affectés à l'exploitation des Ports mis en concession à l'origine et qui reviennent à titre gratuit dans le patrimoine de la Ville dans le cadre de la remunicipalisation des Ports (conformément au protocole de résiliation amiable de la CSP des Ports à l'article 16 (hors biens du centre nautique)).

Pour l'exercice 2025, la redevance est fixée à 460 000 € correspondant au solde (période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025) de la redevance annuelle totale et la partie payée par la SODEAL (SEM exploitante jusqu'au 31/05/2025) (article 31 de la CSP des Ports et ses avenants).

Pour l'année 2026, la redevance est fixée à un montant de 787 000 € sur lequel sera appliqué l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH de novembre 2026). A partir de 2027, elle sera chaque année révisée en fonction l'IPCH de novembre.

Le paiement de la redevance sera effectué par le budget des Ports chaque année en quatre versements à la fin de chaque trimestre sur la base de titres de recettes.

Article 4 : Refacturation de la taxe foncière et ses taxes annexes

Le budget annexe des Ports doit supporter la charge de tous les impôts, taxes ou redevances auxquels est actuellement redevable la Ville d'Agde dans le cadre du périmètre d'activité de la gestion des Ports.

Ainsi, le budget annexe des Ports rembourse chaque année au budget principal les taxes foncières et taxes annexes afférentes aux biens affectés à l'activité des Ports conformément à l'avis d'imposition de taxes foncières.

Pour rappel, le montant de la taxe foncière et taxes annexes N dû par le budget des Ports d'Agde est issu de l'avis d'imposition de l'année N réceptionné par la Ville. Le paiement par le budget des Ports sera effectué chaque année en une fois suite à réception de l'avis d'imposition par la Ville sur la base d'un titre de recette.

Article 5 : Durée et formalités



La présente convention est établie pour une durée d'un an. La reconduction se fera de façon tacite, sauf dénonciation notifiée trois mois avant la date de reconduction par l'une ou l'autre des parties.

En cas de besoin la présente convention pourra faire l'objet de modification par avenant.

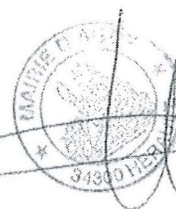
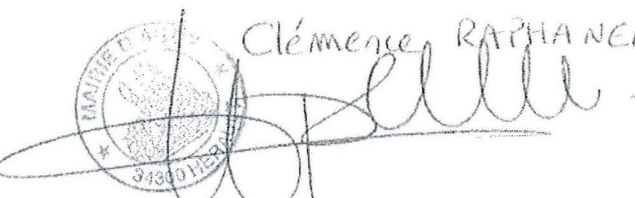
Elle est établie en deux exemplaires originaux, chaque organisme étant détentrice d'un exemplaire.

Fait à Agde, le

Pour la Ville d'Agde



Pour le budget annexe des Ports d'Agde



Sébastien FREY
Maire d'Agde
Président de la Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée
Conseiller Départemental

5. POINT TRAVAUX

PRESENTATION EN SEANCE